

# Sommes-nous désobéissants envers notre Créateur ?

par Roderick C.Meredith

**A** lors que nous abordons le virage du Millénium, Dieu est évidemment en train de positionner l'Eglise du Dieu Vivant, en vue de réaliser une Œuvre puissante. Les événements prophétiques s'accélèrent. Le Christ est près de venir, et nous sommes parmi le *très petit* nombre de gens qui saisissent la vraie signification de ces choses.

Cependant, l'Œuvre de Dieu ne va pas de l'avant aussi rapidement qu'elle le devrait. Aujourd'hui, nous sommes seulement capables de passer sur *deux* stations commerciales de télévision, en Amérique du Nord. **POURQUOI ?**

Une partie de la réponse provient de ce que beaucoup de personnes, appartenant au peuple de Dieu, n'obéissent PAS tout à fait à une loi divine, fondamentale, et extrêmement importante. En conséquence, la bénédiction de notre Créateur ne peut pas être sur ces personnes, ou sur l'Eglise, tant que ce *péché* flagrant ne sera pas éliminé.

## Quel est ce péché ?

Le Livre de Malachie est un livre prophétique qui nous aide à faire le trait d'union entre l'Ancien Testament et le Nouveau. Dans Malachie 3:1, Dieu dit : « Voici, j'enverrai mon messenger ; il préparera le chemin devant moi. Et soudain entrera dans son temple le Seigneur que vous cherchez ; et le messenger de l'alliance que vous désirez, voici, il vient, dit l'Eternel des armées. » Ici, le Logos, ou la « Parole » de l'Ancien Testament, prédit à la fois Son premier et Son second Avènement. En effet, Il décrit (verset 4) comment l'« offrande » de Son peuple

redeviendra agréable. Ce n'était certainement PAS le cas lors du premier Avènement du Christ. Au contraire, Son propre peuple a fini par *Le crucifier !*

Ainsi, dans cette prophétie à *double réalisation*, le Christ par le de Son *second Avènement* et nous montre comment Il sera un « témoin pressé » contre ceux qui pratiquent la sorcellerie, l'adultère, etc. Il indique que ces gens commettent ces péchés parce qu'ils « ne me CRAIGNENT pas » (verset 5). Puis, dans ce passage prophétique qui fait le trait d'union entre les deux Testaments de la Bible, Celui qui allait devenir Jésus-Christ dit : « Car je suis l'Eternel, je ne change pas ; et vous, enfants de Jacob, vous n'avez pas été consumés. Depuis le temps de vos pères, vous vous êtes écartés de mes ordonnances, vous ne les avez point observées » (versets 6-7). A cet endroit précis, le Christ Vivant met Son peuple au défi : « REVENEZ à moi, et je reviendrai à vous, dit l'Eternel des armées. Et vous dites : En quoi devons-nous revenir ? » (verset 7).

Ainsi donc, *par quel moyen* tant de personnes tièdes, appartenant au peuple de Dieu, pourront-elles « revenir » à leur Créateur et recevoir la pleine mesure de Ses bénédictions ? Dieu répond : « Un homme trompe-t-il Dieu ? Car vous me trompez ! Et vous dites : En quoi t'avons-nous trompé ? Dans les dîmes et les offrandes. Vous êtes frappés par la malédiction, et vous me trompez, la nation tout entière ! Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison ; mettez-moi de la sorte à l'épreuve, dit l'Eternel des armées. Et vous verrez

si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieus, si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance » (versets 8-10).

Dans la confusion qui suivit la rupture d'avec l'Eglise Universelle, il est peut-être compréhensible que certains se soient très relâchés dans le versement des dîmes. Ils ont été fourvoyés de multiples façons. Certains ont lu ou entendu toutes sortes d'idées et de « raisonnements » qui tentaient de tourner autour des enseignements et des exemples clairs, concernant le versement des dîmes selon les directives bibliques.

Mais Dieu m'ordonne, en tant que Son ministre : « Crie à plein gosier, ne te retiens pas, élève ta voix comme une trompette, et annonce à mon peuple ses iniquités » (Esaïe 58 :1). C'est ma responsabilité d'AVERTIR le peuple de Dieu sur la violation de Sa loi. Cela ne ralentit pas seulement les progrès de l'Œuvre de Dieu, mais ouvre aussi des blessures profondes dans la vie spirituelle de ceux qui ne versent pas les dîmes. Cette chose est en train d'*altérer sérieusement* leurs relations personnelles avec DIEU !

Car, notez encore, la façon dont Dieu traite ce sujet : « Un homme trompe-t-il Dieu ? Car vous me trompez, et vous dites : En quoi t'avons-nous trompé ? Dans les DIMES et les OFFRANDES » (Malachie 3 :8). Cela résonne-t-il comme un « thème mineur » dans l'esprit de Dieu ? Souvenez-vous que Dieu Se soucie de notre manque d'OFFRANDES aussi bien que de notre obligation de verser entièrement nos DIMES à notre Créateur ! Cela signifie que si vous percevez un revenu, vous AUREZ LES MOYENS de verser les dîmes, car dans ce même passage,

Dieu promet de BENIR ceux qui Lui obéissent sur ce point essentiel.

### L'EXEMPLE d'Abraham

Longtemps avant que ne fût établie l'Ancienne Alliance, Dieu conduisit Abraham à verser la dîme. Dans l'Épître aux Romains du Nouveau Testament, Abraham est désigné comme le « père des croyants » (Romains 4 :11, 16). En fait, l'exemple des actes de FOI d'Abraham est mis en avant dans ce chapitre comme la « clé » de sa justice ! La *promesse* faite à Abraham, selon laquelle il hériterait la terre, n'était PAS subordonnée à la loi, mais à « la justice de la FOI » (verset 13). Ainsi, le brillant EXEMPLE d'Abraham qui *agissait avec foi* est ici montré comme LA VOIE à suivre pour la vie éternelle et l'héritage *éternel* de cette terre !

L'un des premiers exemples de cette foi « qui sauve » est donné dans Genèse 14. Après le récit de la délivrance de Lot par Abraham et la récupération de TOUS ses biens, nous lisons : « Melchisédek, roi de Salem, fit apporter du pain et du vin : il était sacrificateur du Dieu Très-Haut. Il bénit Abram, et dit : Béni soit Abram par le Dieu Très-Haut, maître du ciel et de la terre ! Béni soit le Dieu Très-Haut, qui a livré tes ennemis entre tes mains ! Et Abram lui donna la DIME de tout » (versets 18-20).

Ici, Dieu est décrit comme « maître du ciel et de la terre », car TOUTE CHOSE Lui appartient. Il a tout créé. Il nous a donné la vie et le moindre souffle d'air que nous inspirons. Melchisédek décrit Dieu de cette façon et indique que c'était DIEU qui avait livré les ennemis d'Abraham entre ses mains.

Aussi, Abraham qui « marchait avec Dieu » – qui *conversait* réellement avec Celui qui devint Jésus-Christ, et qui *connaissait* profondément Dieu et Sa volonté – donna à Dieu la DIME de tout ce qu'il avait récupéré. Voilà l'EXEMPLE inspiré d'Abraham !

Plus tard, nous constatons le patriarche Jacob faire un serment à Dieu : « Cette pierre que j'ai dressée pour monument, sera la maison de Dieu ; et je te donnerai la DIME de tout ce que tu me donneras » (Genèse 28 :22).

Ainsi, le principe du versement de la dîme était bien compris par les patriarches Abraham, Isaac et Jacob. En fin de compte, le versement de la dîme n'est pas seulement un principe, mais l'un des « statuts » divins, au même titre que les Jours saints et les aliments purs et impurs ! Dieu nous dit que notre père spirituel, Abraham, fut béni « parce qu'Abraham a obéi à ma voix, et qu'il a observé mes ordres, mes commandements, mes STATUTS et mes lois » (Genèse 26 :5).

### La dîme sous l'Ancienne Alliance

Lorsque l'Ancienne Alliance fut promulguée, Dieu indiqua – *pour cette époque* – que la dîme devait être donnée à la prêtrise lévitique pour l'« œuvre » qu'ils accomplissaient au service du tabernacle ou du temple de Dieu. Dans Ses ordres aux Lévites, Dieu dit : « Toute dîme de la terre, soit des récoltes de la terre, soit du fruit des arbres, appartient à l'Éternel ; c'est une chose consacrée à l'Éternel. Si quelqu'un veut racheter quelque chose de sa dîme, il y ajoutera un cinquième. Toute dîme de gros et de menu bétail, de tout ce qui passe sous la houlette, sera une dîme consacrée à l'Éternel » (Lévitique 27 :30-32).

Dans Nombres 18 :20-21, Dieu donne cette instruction : « L'Éternel dit à Aaron : Tu ne posséderas rien dans leur pays, et il n'y aura point de part pour toi au milieu d'eux ; c'est moi qui suis ta part et ta possession, au milieu des enfants d'Israël. Je donne comme possession aux fils de Lévi toute dîme en Israël, pour le service qu'ils font, le service de la tente d'assignation. »

Puisqu'il n'était pas permis aux Lévites de posséder des

propriétés ou d'exercer des emplois réguliers, le peuple d'Israël leur donnait les dîmes « pour l'ŒUVRE qu'ils accomplissaient ». Aujourd'hui, vraiment, très peu de pasteurs et d'évangélistes de Dieu disposent de temps suffisant pour la pratique d'un métier séculier. Avec une Œuvre mondiale à accomplir via les médias électroniques, les publications, et un réseau international de congrégations et groupes vidéos, il n'est PAS POSSIBLE pour notre personnel ministériel principal de réaliser les programmes télévisés et radiophoniques, d'écrire et d'éditer les articles et brochures, de conseiller et de coordonner le ministère et les frères de par le monde, et d'exercer en même temps un métier séculier !

### UN CHANGEMENT dans la loi de la dîme

Tout comme Dieu transféra les dîmes au sacerdoce lévitique de l'Ancien Testament, Il les transféra ensuite au sacerdoce de Melchisédek du Nouveau Testament. L'Épître aux Hébreux expose cela clairement. Après avoir décrit comment Abraham avait donné un « dixième » du butin à Melchisédek, Dieu montre comment ce dernier « demeure sacrificateur à perpétuité » (Hébreux 7:1-3). Evidemment, comme nous l'avons prouvé ailleurs, Melchisédek était Celui qui devint Jésus-Christ. Ensuite, Dieu montre comment le sacerdoce lévitique avait, « d'après la loi, l'ordre de lever la dîme sur le peuple » (verset 5). Il continue en montrant comment même Lévi « versa la dîme » au travers d'Abraham à Melchisédek – le plus grand des sacrificateurs (verset 9).

Finalement, l'auteur inspiré de l'Épître aux Hébreux nous dit : « Si donc la perfection avait été possible par le sacerdoce lévitique – car c'est sur ce sacerdoce que repose la loi donnée au peuple – était-il encore nécessaire qu'il paraisse un autre sacrificateur selon l'ordre de Melchisédek, et non seulement l'ordre

d'Aaron ? Car le sacerdoce étant changé, il y a aussi nécessairement un changement de loi » (versets 11-12).

Le terme « loi » dans les langues grecque et hébraïque est identique à l'utilisation qui en est faite dans la langue française. Cela peut signifier la *loi* civile, la *loi* physique (comme, par exemple la loi de la pesanteur), ou la *loi* spirituelle. Tout dépend du contexte dans lequel se trouve le sujet abordé. Dans ce passage d'Hébreux 7, l'on aborde à la fois le sujet du *sacerdoce* et celui de la loi de la *dîme*.

Comme il est dit dans le *Interpreters Bible Commentary* :

« Lorsque le sacerdoce est changé, il y a forcément un changement dans la loi.

Qu'est-ce que cela pourrait signifier ? Que toute la loi devrait être mise de côté ?

Pourquoi alors la dispute basée sur le sacerdoce de Melchisédek exercé dans Genèse 14 :17-20 ? Comme le faisait observer Calvin, dans la loi nous trouvons « beaucoup de sentences remarquables par lesquelles nous apprenons la foi et la crainte de Dieu. Aucune d'elles ne fut abolie par le Christ, sauf la partie relative à l'ancien sacerdoce. » Jésus Lui-même a dit : « Ne croyez pas que je sois venu abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé » (Matthieu 5 :17-18). Si toute la loi était abolie, pourquoi aurait-on déployé tant d'efforts pour que le sacerdoce du Christ soit reconnu ? (Volume 11, page 667. *C'est nous qui traduisons tout au long de cet article*).

Notez, la logique plutôt tordue que ce commentaire

protestant, ainsi que d'autres utilisent dans ce passage. D'une part, ils répugnent à admettre qu'une partie de la LOI divine soit encore en vigueur ; d'autre part, ils sont fort embarrassés par les propos clairs du Christ, notamment par ceux rapportés par les apôtres Jacques et Jean, au sujet de la continue validité des lois divines (Jacques 2 :10-12 ; 1 Jean 2 :3-4).

Ainsi, revenons-en au contexte dans lequel se trouve Hébreux 7 :11-12, et souvenez-vous que *les deux* sujets du sacerdoce et de la loi de la dîme y sont abordés. Ce passage dit-il que le sacerdoce divin est désormais ABOLI ? *Bien sûr que non !* Il dit, au contraire, que le sacerdoce de Melchisédek a été réinstallé à la place du sacerdoce lévitique. Ce passage dit-il que la loi de la dîme ait été ABOLIE ? *Encore une fois, non !* Elle a tout simplement été *changée* alors que le sacerdoce fut lui-même changé ou « transféré », de sorte que les dîmes continuent à être versées au sacerdoce de Melchisédek, ou de nos jours au ministère de Jésus-Christ !

Le mot grec utilisé par deux fois dans Hébreux 7 :12 est *metathesis*. Il ne signifie PAS « abolir », mais « transférer ». W.E. Vine, dans son *Expositor's Dictionary of Biblical Words*, l'exprime ainsi : « *Metathesis*, une transposition, ou le transfert d'un endroit à un autre » (page 95). Car, dans Hébreux 11 :5, en parlant d'Enoch, ce *même* mot grec est rendu par « enlevé ». Enoch fut « enlevé » ou « transféré » en un lieu sûr. Fut-il SUPPRIMÉ ?

Il est évident que la loi de la dîme ne fut PAS supprimée. Le droit de percevoir les dîmes fut simplement *transféré* du sacerdoce d'Aaron au ministère de Jésus-Christ !

### Instructions supplémentaires du Nouveau Testament

Les enseignements directs de Jésus-Christ n'ont PAS été supprimés ou abolis ! En dépit des arguments tirés par les cheveux et des

« raisonnements » d'hommes séduits, il est difficile de contourner les déclarations directes de Jésus concernant la dîme.

Au 23<sup>ème</sup> chapitre de Matthieu, il est relaté que Jésus enseignait la multitude et Ses disciples. Il les avertissait de ne pas suivre le mauvais exemple des scribes et des pharisiens (Matthieu 23 :1-4). Dans ce contexte, Il corrigeait ces chefs religieux égarés : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et que vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité ; c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négliger les autres choses » (verset 23).

Ces hypocrites qui se considéraient comme justes étaient très zélés pour donner la dîme sur toutes les petites plantes et les herbes de leurs jardins, mais ils négligeaient grossièrement les applications bienveillantes de la justice, de la miséricorde et de la fidélité (la foi). « C'est là », a dit Jésus, « ce qu'il fallait pratiquer SANS négliger les autres choses ».

*Quoi de plus clair ?*

Le Fils de Dieu ordonna de ne POINT négliger de verser les dîmes de Dieu ! Et Jésus n'annula JAMAIS cette instruction claire et précise. Personne d'AUTRE que Lui n'était mieux qualifié pour annuler l'une ou l'autre des instructions bibliques. Car cette instruction inspirée qui s'applique aux chrétiens n'est pas moins importante que le contenu des prophéties bibliques. Or, le Christ nous dit sans détour dans Apocalypse 22 :18-19 : « Je le déclare à quiconque entend les paroles de la prophétie de ce livre : Si quelqu'un y ajoute quelque chose, Dieu le frappera des fléaux décrits dans ce livre ; et si quelqu'un retranche quelque chose des paroles du livre de cette prophétie, Dieu retranchera sa part de l'arbre de la vie et de la ville sainte, décrits dans ce livre. »

Ce Christ Vivant inspira l'apôtre Paul d'écrire : « De même

aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile » (1 Corinthiens 9:14). Ainsi, il est très clair que Dieu veut que Ses fidèles serviteurs soient rémunérés – PAS en mendiant ou en se lamentant à la télévision, du haut d'une chaire ou d'un autre endroit, pour réclamer des « dons » de la part des frères – mais par les DIMES que tous les êtres humains doivent à leur Créateur qui leur a donné la vie et la respiration.

Comme Herbert W. Armstrong l'écrivit il y a quelques années, un vrai chrétien ne peut se permettre de ne pas verser la dîme. En effet, cet acte de rébellion lui coûterait – *en fin de compte* – les BÉNEDICTIONS divines qu'il aurait pu connaître en étant fidèle dans le versement des dîmes à son Créateur. Le versement des dîmes n'est pas seulement un acte d'obéissance, mais aussi de CULTE – de reconnaissance envers notre Dieu qui est le grand POURVOYEUR de « toute grâce excellente et tout don parfait » (Jacques 1 :17).

Dieu « aime » celui qui donne avec enthousiasme. Comme l'apôtre Paul fut inspiré d'écrire : « Sachez-le, celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème abondamment moissonnera abondamment. Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie. Et Dieu peut vous combler de toutes ses grâces, afin que, possédant toujours en toutes choses de quoi satisfaire à tous vos besoins, vous ayez encore en abondance pour toute bonne œuvre » (2 Corinthiens 9: 6-8).

Notez que Dieu apprécie l'approche généreuse et « de tout cœur » dont Son peuple fait preuve en matière d'offrandes. Et, comme le verset 8 l'indique clairement, Dieu est capable de BENIR abondamment Son peuple si nous contribuons généreusement et de bon cœur au financement de Son Œuvre.

Alors que nous nous acheminons vers la fin de cet âge, il nous importe de considérer très attentivement le *zèle* que nous devons déployer pour atteindre le monde avec le message de l'arrivée imminente du Royaume de Dieu – et avec le « message d'avertissement » d'Ezéchiel aux descendants modernes de la maison d'Israël. Encore une fois, à la lumière de Proverbe 24 :10-12, songez attentivement à ce que Dieu cherche en vous : « Si tu faiblis au jour de la détresse, ta force n'est que détresse. Délivre ceux qu'on traîne à la mort, ceux qu'on va égorger, sauve-les ! Si tu dis : Ah ! nous ne savions pas ! [...] Celui qui pèse les cœurs ne le voit-il pas ? Et ne rendra-t-il pas à chacun selon ses œuvres ? »

Etes-vous personnellement, profondément et émotionnellement, impliqué dans la CROISADE qui consiste à propager le message d'avertissement du Christ à nos peuples, avant qu'il ne soit trop tard ? Versez-vous toutes vos dîmes à l'Œuvre de Dieu – là où le message de Dieu est le mieux prêché, là où l'avertissement d'Ezéchiel est proclamé, là où Ses serviteurs nourrissent et affermissent le troupeau de la vraie nourriture spirituelle ?

*En fonction* des bénédictions financières que Dieu vous a octroyées,

faites-vous vraiment des offrandes généreuses en plus de vos dîmes ? Votre « cœur » est-il réellement dans l'Œuvre de Dieu ? Rappelez-vous l'avertissement du Christ : « Ne vous amassez pas des trésors sur la terre, où la teigne et la rouille détruisent, et où les voleurs percent et dérobent ; mais amassez-vous des trésors dans le ciel, où la teigne et la rouille ne détruisent point, et où les voleurs ne percent ni ne dérobent. Car là où est ton trésor, là aussi sera ton CŒUR » (Matthieu 6 : 19-21).

Avec l'aide de Dieu, il est temps que Son peuple « surmonte » ses chagrins, sa confusion et son découragement, afin d'aller de l'avant, en direction du Royaume de Dieu. Il est temps pour nous tous de « revenir » à Dieu, de *tout* notre cœur !

De quelle façon devrions-nous « revenir » ? Dieu, Lui-même ordonne : « Revenez à moi, et je reviendrai à vous, dit l'Éternel des armées. Et vous dites : en quoi devons-nous revenir ? Un homme trompe-t-il Dieu ? Car vous me trompez, et vous dites : En quoi t'avons-nous trompé ? Dans les DIMES et les OFFRANDES » (Malachie 3:7-8). Au verset 6, Dieu dit : « Car je suis l'Éternel, je ne change PAS ; et vous, enfants de Jacob, vous n'avez pas été consumés. » Ainsi, la loi des dîmes persiste certainement. Obéirez-vous à Dieu avec FOI et laisserez-vous votre Créateur, qui est fidèle, vous bénir et vous guider au cours des années périlleuses qui s'annoncent ? Puisse Dieu vous diriger et vous inspirer, vous qui répondrez fidèlement à Sa parole, pour être pleinement béni dans votre vie – maintenant et à jamais ! ▣



Pour tout renseignement, veuillez nous contacter à l'une des adresses suivantes :

LIVING CHURCH OF GOD  
P.O. Box 501304  
SAN DIEGO, CA 92150-1304  
U.S.A.

LE MONDE DE DEMAIN  
B.P. 869  
97208 FORT-DE-FRANCE CEDEX  
MARTINIQUE

LE MONDE DE DEMAIN  
26 rue Raymond Spas  
62218 LOISON-SOUS-LENS  
FRANCE